

LE CANADA  
LA  
BRE DU PENDU  
USTAVE GUESVILLER

ALLEZ VOIR LA NOUVELLE  
PH. FRANÇOIS SAVARD  
CLARENCE ET D. LAPOINTE  
Spécialité, médecine française  
et vendue séparée.  
Prescriptions des médecins  
et médicaments français.

# LE CANADA

O. NEVILLE  
IMPORTATEUR DE VINS  
LIQUEURS EXTRA  
87, Rue Rideau  
avec par la Marquise St.  
Rue de famille, porte royale  
de M. Borthwick.

Publié par la Cie. d'Imp. OTTAWA, MARDI 18 SEPTEMBRE 1888. LE NUMERO : 1 CENTIN

**LE CANADA**  
FONDÉ EN 1879  
Prix de l'abonnement  
EDITION QUOTIDIENNE  
En an, pour la ville.....\$4.00  
en dehors de la ville.....3.00  
EDITION HEBDOMADAIRE  
Un an.....\$1.00  
Investissement payable d'avance.  
Toutes lettres, correspondances, etc.  
doivent être adressées à  
OSCAR McDONELL  
OTTAWA, ONT.  
BUREAUX ET ATELIERS  
115 rue St. Patrick  
414 et 416 rue Sussex  
ACTUALITÉS  
Les honorables MM. Bowell et Pope  
seront ici dans quelques jours.  
M. Beaupré partira pour Paris  
sous peu et M. Fréchet assura la  
direction de La Patrie pendant son  
absence.  
Un grand nombre de libéraux, M.  
Robillard en tête, sont contre la can-  
didature de M. Poirier dans Montréal.  
Le rumeur circule aujourd'hui que  
M. Rochon doit offrir sa démission et  
qu'il n'y aura pas d'élection avant que  
M. Mercier ait le temps de diviser le  
comté d'Ottawa; alors M. Rochon se  
présenterait pour Hull.  
M. Lépine, candidat ouvrier de  
Montréal-Est, dit que MM. Proulx et  
Hamelin, les deux émissaires rouges, ont  
fabriqué, de leur propre autorité, les  
rapports de l'entrevue qu'ils ont eue avec  
lui. Ça commence bien: \$4000.00 sou-  
crits sur le champ pour acheter le vote  
une et falsification!  
LE RESPECT S'EN VA!  
Le célèbre Royer-Collard s'écriait,  
un jour, en plaine Chambre  
française: "Nous pérorons faute de  
respect!"  
Ce cri d'alarme lancé, il y a plus  
de quarante ans par le grand par-  
lementaire de la Restauration, nous  
a été remis en mémoire par un  
article aussi malheureux qu'inex-  
pliquable qui contenait le dernier  
numéro de l'Union Libérale, organe  
des jeunes libéraux québécois.  
Cet article n'est qu'une sottise satirique  
à l'adresse de l'hon. M. Chapeau.  
On peut ne pas aimer d'amour  
tendre le Secrétaire d'Etat, repen-  
ser partiellement en bloc ses  
idées et ses croyances politiques,  
nier ou calomnier son œuvre.  
Mais vouloir d'un trait de plume  
détruire l'immense réputation de  
tribun qu'il s'est faite non-seule-  
ment dans le Canada, mais encore  
sur les bords de la Seine, c'est naïf  
ou bête. Qu'on nous pardonne le  
mot, mais il est si bien à sa place!  
D'où vient ce collaborateur in-  
berbe cette haine folle contre l'hon.  
M. Chapeau? Est-ce parce que  
celui-ci, plein d'une généreuse hon-  
nêteté pour le chef libéral à dit,  
l'autre jour, à Laprairie: "L'hon.  
M. Laurier est un de mes amis per-  
sonnels; c'est un très bel orateur,  
un grand parlementaire et un hom-  
me distingué?"  
Qui êtes vous, pseudo-rédacteur,  
qui, posant en censeur, passez  
l'éponge sur des pages, encore humi-  
des, remplies des paroles éloquentes  
tombées si souvent des lèvres du  
Secrétaire d'Etat, depuis de longues  
années? Vous n'êtes qu'un en-  
fant que déjà, celui à qui vous n'êtes  
la puissance oratoire, avait sa répu-  
tation établie dans tout le Canada.  
L'article indelicat et mal digéré  
de l'Union Libérale n'a en lui-même  
aucune importance. Celui qui l'a  
écrit est peu de chose ou bien, avant  
longtemps, il le regrettera.  
Nous n'en parlons que pour re-  
gretter une vilaine habitude dont  
notre race semble avoir le mono-  
pole: celle de toujours calomnier,  
anoindrir, jalouser ceux des nôtres  
qui s'élevaient.  
L'écoisais, l'anglais, l'irlandais  
soutiennent ceux d'entre eux qui  
marchent à la célébrité. Ils s'en  
font de beaux objets d'orgueil public et  
quand ils ont besoin d'un orateur  
vibrant de patriotisme aux grands  
jours de gala national on s'en étonne  
désolé dans les grandes adver-  
sités publiques; ils vont tout in-  
stinctivement ni trouver ces hommes.  
Ils trouvent grands, pleins de  
prestige et d'entraîne. Pourquoi?  
Ah! c'est qu'ils ne les ont pas ar-  
rêtés dans leur marche ascendante

par la calomnie, le rumeur jaloux  
ou l'accusation idiote.  
Nous, canadiens-français, pour  
l'amour d'un parti, d'une politique  
mesquine, nous massacrions au dé-  
but les réputations, les talents les  
plus remplis de promesses. Si les  
premiers coups ne les empêchent  
pas de grandir et de cueillir succès  
et renommée, nous continuons à  
mordiller, à médire, à souiller.  
On élabousse également la mé-  
moire de Papineau et celle de Sir  
George E. Cartier. Pour une ex-  
igence de parti, on fait fi de ceux  
qui dans la politique, les arts, les  
lettres, etc., sont nos gloires na-  
tionales. Si nous écrivons de cette  
manière l'histoire de nos propres  
compatriotes, a-t-on droit de s'éton-  
ner et de s'irriter quand des histo-  
riens étrangers ne nous rendent pas  
justice.  
Nous aussi, nous pérorons faute  
de respect, si nous ne revenons à de  
meilleures notions de justice et de  
patriotisme.

**COMTE D'OTTAWA**  
Comment M. Mercier s'est assuré  
le support de "La Vallée  
d'Ottawa".  
Baptiste paie \$500 de  
sa poche.  
M. A. Morin a tout oublié.  
M. Moussette a très peu de  
mémoire.  
IL PEUT AVOIR SIGNÉ DES PROCU-  
RATIONS EN BLANC.  
Seance du 17.  
La cause de la contestation de M.  
Rochon commence à onze heures et  
demi. F. Moffat est appelé comme  
témoin. Il dit qu'il a travaillé à  
l'élection de M. Rochon de son pro-  
pre chef et sans être sollicité par  
personne. Il n'a pas parlé à M.  
Charlebon pendant l'élection. Il a  
reçu du président de l'élection de  
M. Rochon, une somme de \$50  
comme acompte pour des avis de  
convocation d'assemblées et autres  
annonces et n'a pas encore été payé  
de la balance. Les recettes totales  
mensuelles d'annonces, annonces  
et impressions pendant le mois  
de l'élection ont été d'environ \$1000  
sur lesquelles un montant de \$500  
payé par le gouvernement de Qué-  
bec pour impression du rapport de  
l'hon. commissaire des Terres de la  
Couronne. Le témoin a obtenu  
lui-même cet ouvrage de M. Mercier  
auquel il s'est présenté avec une  
lettre du Révérend Père Paradis.  
Il dit qu'il était déjà décidé, lors-  
qu'il a reçu cette commande du  
gouvernement de Québec, de tra-  
vailler en faveur de M. Rochon,  
mais qu'il n'avait pas encore écrit  
en sa faveur aucun article sur son  
journal parce que la lutte n'était pas  
encore alors virtuellement com-  
mencée.  
M. ALEXANDRE MORIN, appelé et  
assermé dit qu'il ne se rappelle pas  
que M. Page soit venu lui de-  
mander de louer sa salle comme  
comité d'élection. J'ai loué des  
salles à MM. Charles L. Duc et Tho-  
mas Fortin, et j'ai reçu \$30 de eux  
pour ces salles. J'ai reçu \$4 de M.  
Pagé pour une autre salle. Mes  
deux hommes et mes deux voitures,  
ont été engagés pour conduire des  
électeurs le jour de la votation et  
ces deux hommes m'ont rapporté  
chacun \$3.  
M. le Dr E. S. AUBRY a travaillé  
dans l'élection du 14 septembre en  
faveur de M. Rochon. J. B. Cyr  
m'a dit qu'il faisait partie de la pa-  
trouille, et que le but de cette pa-  
trouille était d'empêcher la corrup-  
tion dans le parti adverse. On m'a  
dit aussi que le but de la patrouille  
était de chasser de Hull le capitaine  
de Georges, de Montréal. J. B. Ar-  
buck, charretier, m'a dit qu'il n'était  
pas satisfait de la manière dont  
on avait payé, qu'on ne lui avait  
pas donné assez pour les services  
qu'il avait rendus. Mon frère, George  
Aubry, m'a dit qu'il avait fait voter  
plusieurs personnes à plusieurs fois,  
en remplacement de morts et d'ab-  
sents.  
M. MOUSSETTE, appelé comme té-  
moin, dit qu'il est officier rapporteur  
de l'élection du 14 septembre  
1887 et qu'il a fait le rapport de  
l'élection de M. Rochon. Il ne se  
rappelle pas le nombre de certificats  
qu'il a donnés à des électeurs pour  
voter. Il ne se rappelle pas en avoir  
donné un très grand nombre pour  
le comté d'Egan en particulier. Il  
ne se rappelle pas si c'est lui-même  
ou son clerc qui a ouvert la boîte  
d'Egan. Il n'a pas détenu lui-même  
de document d'élection depuis que  
l'élection est contestée. Il ne se  
rappelle pas quel nombre de procu-  
rations il a signées pendant l'élection,  
ni si son clerc en a émis 29 pour  
le comté d'Egan qu'il a signées  
par le cahier de votation que 29 ont

**E. G. LAVERDURE & Cie**  
MARCHANDS-FERRONNIERS  
SORBETTES POUR LA CREME A LA GLASE, GLASIERES, PINCES A  
GLASE, MOULINS POUR L'HERBE, TOILE METALLIQUE,  
PRESSES A FRUITS, PRESSES A VIN.  
Boyaux "ROSE" en caoutchouc et en coton a bon marché  
60 et 75 RUE WILLIAM  
O. R. N. Co.  
LIGNE QUOTIDIENNE DE VAPEURS  
Ottawa et Montreal  
COMMENÇANT  
LE 10 MAI, 1883  
Le superbe bateau à vapeur sur fer  
EMPRESSÉ, construit spécialement pour  
la commodité des deux rives du Quai  
de la Reine tous les jours vers 7.20 du matin,  
avec des passagers et du fret.  
La motte à cuire et la seule ligne par  
laquelle on peut aller de Québec à  
de Québec et passer sous le Pont Vic-  
toria.  
Les passagers pour les stations balnéaires  
trouveront un grand avantage par  
cet itinéraire. Les bateaux viennent acca-  
per tous les vapeurs pour Québec et Mon-  
tréal.  
La voie la plus agréable et la plus di-  
recte pour se rendre aux célèbres "Calado-  
nia Springs".  
Excursion du samedi à Grenville et re-  
tour, 50 centimes.  
Billets obtenus de l'agent, M. E. King,  
rue St. Jacques, ou de M. Grover Cleveland  
à l'adresse de M. Grover Cleveland  
à l'adresse de M. Grover Cleveland.  
R. W. SHEPHERD, Jr.  
Ottawa, 1 mai 1888.—jno. Gérant.

**Je Vends en Gros**  
16lbs de Sucre brillant  
POUR \$1.00  
5 lbs de Thé Japon  
POUR \$1.00  
**JOHN CASEY,**  
IMPORTATEUR DIRECT.  
294 et 296, RUE D'ALOUISSE,  
117, 118, RUE CLARENCE  
GRANDS AVANTAGES  
DURANT LA  
SEMAINE DE L'EXPOSITION  
Montres en or et en argent  
de la manufacture Waltham  
Montres en or plaqué à remon-  
toir \$12.50  
Montres en or pour dames 11.00  
Montres en argent solide 8.50  
Montres en argent solide de Waltham  
Argenteries à des prix exception-  
nellement bas.  
EN GROS ET EN DETAIL.  
**A. McMILLAN**  
98 Rue Rideau  
Resume Telegraphique  
Un éminent docteur parisien,  
Paul Gabier, va se rendre en Flo-  
ride pour étudier les caractères de  
la fièvre jaune.  
Les inondations dans la Caroline  
du Nord ont causé un million de  
dommages.  
L'Allemagne vient de publier un  
livre de règlements et d'exercices  
nouveau pour son infanterie.  
Un jeune homme de St. Jean, N.  
B., est devenu très habile comme  
chasseur de serpents et de couleu-  
res. Il visita l'Ottawa sous peu.  
A St. Paul, Minn., les fidèles d'une  
église presbytérienne ont tenu  
au cours de poings en plein office.  
La police a dû intervenir.  
Les cultivateurs de Cornwell se  
plaignent de la rareté des travail-  
leurs, hommes et femmes, malgré  
les bons prix offerts.  
M. White, de la Gazette de Mon-  
tréal, est arrivé dans Caldwell, où il  
va pour sa candidature.  
Le Dr. Broderick n'est plus profes-  
seur de l'Université Laval.  
Les religieuses hospitalières de St.  
Joseph, Montréal, vont fonder à  
Windsor, Ont., un hospice pour les  
nègres.  
Il n'y avait pas un seul navire à  
voile dans le port de Montréal, hier.  
C'est la première fois qu'on constate  
pareille chose depuis 40 ans.  
Au Lac St. Jean, les récoltes sont  
considérables et le grain a une ma-  
gnifique apparence.  
Un jeune Hamel, de Lévis, n'a  
que 9 ans bien qu'il en paraise se-  
avoir 20. Il mesure 44 pouces de  
ceinture, 26 en haut de la cuisse et  
15 1/2 au collet. Cet enfant est très  
bien proportionné.  
Le champion des boxeurs, John  
L. Sullivan, est sérieusement ma-  
lade des suites d'une ivresse de plu-  
sieurs semaines.  
On dit que l'hon. juge Wurtelle  
doit obtenir la place de juge laïcisé  
vacante par la retraite de l'hon. M.  
Monk et qu'il sera remplacé par M.  
Pagnon.  
L'hon. M. Mercier est allé passer  
quelques jours à New York, où ma-  
dame Mercier va subir une opéra-  
tion très sérieuse.  
Le procès intenté par Parnell  
contre le Times est commencé d'her,  
et jusqu'ici le chef irlandais a  
l'avantage.  
Préque tous les électeurs cana-  
diens-français du Maine, E.U., ont  
voté pour les candidats républicains.  
Une montrealaise de 20 ans veut  
marier son oncle qui en a près de  
60. La dispense n'est pas encore  
accordée.  
Le fameux jésuite Tanner dit  
quelques jours à New York, où ma-  
dame Mercier va subir une opéra-  
tion très sérieuse.  
Le procès intenté par Parnell  
contre le Times est commencé d'her,  
et jusqu'ici le chef irlandais a  
l'avantage.  
Préque tous les électeurs cana-  
diens-français du Maine, E.U., ont  
voté pour les candidats républicains.  
Une montrealaise de 20 ans veut  
marier son oncle qui en a près de  
60. La dispense n'est pas encore  
accordée.  
Le fameux jésuite Tanner dit  
quelques jours à New York, où ma-  
dame Mercier va subir une opéra-  
tion très sérieuse.  
Le procès intenté par Parnell  
contre le Times est commencé d'her,  
et jusqu'ici le chef irlandais a  
l'avantage.

**PHOTOGRAPHIES**  
DE TOUTE GRANDEUR  
Depuis la petite carte MINETTE jusqu'au  
BUSTE Grosseau Naturelle  
—AUSSI—  
Portraits d'enfants, en papier glacé,  
Groupes de Familles, de Clubs,  
Agrémentements de toutes sortes,  
Portraits au crayon, etc., etc.  
**NAPOLEON BELANGER.**  
No 140 Rue Sparks, Ottawa.  
Nos chapeaux d'automne  
SONT ARRIVÉS  
Grand assortiment à très bon  
marché.  
Gr. nls avantages dans les articles de to-  
ilettes pour messieurs. Toute chose no-  
velle. Vêtements de dessous, tout  
faits, \$1. seulement, compl. t.

**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.  
**GRANDE OUVERTURE**  
—D'UN—  
**MAGNIFIQUE MAGASIN**  
—DE—  
TAPISSERIES, PEINTURES, HUILES  
VERNIS, ETC., ETC.  
Nous exécutons aussi toutes sortes d'ou-  
vrages à fresque et décorations en papier de  
toute nature. Venez nous voir avant d'aller  
ailleurs. Tout ouvrage sera garanti.  
**RELAND et LEMIEUX,**  
Résidence privée: 268, rue de l'Église.  
22m-124 Magasin: 31, rue Duval, Chaudières.

**RETAIATION**  
Pour des motifs purement patriotiques  
et de grande critique pour mon com-  
patriote, j'ai résolu de ne pas vendre aucune  
chaussure à l'homme qui a abandonné son  
pays pour aller à l'étranger.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**N. Faulkner & Fils**  
111, Rue Rideau  
**VINAIGRES**  
VINAIGRIERIE DE KINGSTON.  
**A. HAAZ & CI<sup>ie</sup>**  
MANUFACTURIERS  
de Vina Blancs, Cidres, Malte et autres  
VINAIGRES.  
Faites tous les Rapports,  
EN VENTE A OTTAWA  
Par tous les Principaux Epiciers.  
**VOITURES DE PLACE**  
DE PREMIERE CLASSE.  
Commun à la 101<sup>e</sup> téléphonique en tout temps  
266, rue Saint-Patrice, Ottawa.  
112-87 88 GUSTAVE RICARD.

**EXHIBITION CENTRALE**  
—DU CANADA—  
**GRANDE EXHIBITION**  
ANNUELLE  
Agricole et Industrielle  
—A—  
**OTTAWA**  
Du 24 au 29 Septembre  
Pour les LISTES DE PRIX et autres in-  
formations, s'adresser à  
R. C. MacCAGG,  
Secrétaire, Ottawa.  
**CHAS. MAGEE,**  
Président.  
**REGARDEZ AUX PIEDS DE**  
**VOS CHEVAUX**  
"Pas de graminelle, pas de pied; pas de  
chevaux." Magnifique; je suis prêt à  
fermer les chevaux dans les derniers prin-  
cipes. Mon nombre de chevaux qui souffrent  
d'avoir été mal ferrés peuvent être guéris  
radicalement par mon nouveau procédé de  
ferrage. Pour les chevaux récalcitrants  
j'ai une méthode particulière en mes  
pieds. Mon nouvel établissement est  
situé sur la rue Sparks, porte voisine des  
écuries de Longue-Land, plus bas  
que l'Eglise Chrét., où je serai à la dispo-  
sition de mes pratiques.  
**DAVID KELLY,**  
Le "Kerry Gov."

**CHEAPSIDE**  
Gants de Kid pour Dames.  
Gants de Kid pour Dames.  
Gants de Kid pour Dames.  
Bons Gants de Kid, 4 Boutons,  
50 cts.  
Gants de Kid bruns, 4 Boutons,  
50 cts.  
Gants de Kid marron, 4 Boutons,  
50 cts.  
Gants de Kid blancs, 4 Boutons,  
50 cts.  
Gants de Kid noirs, 4 Boutons,  
50 cts.  
Les meilleurs Gants fabriqués pour le  
prix, en Canada.  
Gants de Kid à 4 Boutons, avec  
couture sur le dos, qualité  
supérieure, 75 cts.  
Dans toutes les plus fraîches nuances;  
nouvellement reçus.  
Nouveaux Gants Suédois, 4  
Boutons, qualité su-  
périeure, 85 cts.  
Gants de Kid Extra, avec fer-  
moir à patente, \$1.15.  
Chaque paire garantie de première classe  
ou l'argent est remis; nous n'avons pas de  
maisonnière qui nous fournit du vieux  
stock. Vous pouvez compter sur nous  
pour vous procurer des articles dans les  
derniers goûts.  
Le magasin de Gants a meilleur  
marché est le Cheapside.  
Des Gants de Kid nouveaux  
ne peuvent être trouvés  
ailleurs.  
Des Gants de Kid succursales  
qui ne sont rien autres choses  
que des entrepôts de  
vieilles marchandises.  
**CHEAPSIDE**  
RUE SPARKS.

**COMTE D'OTTAWA**  
Comment M. Mercier s'est assuré  
le support de "La Vallée  
d'Ottawa".  
Baptiste paie \$500 de  
sa poche.  
M. A. Morin a tout oublié.  
M. Moussette a très peu de  
mémoire.  
IL PEUT AVOIR SIGNÉ DES PROCU-  
RATIONS EN BLANC.  
Seance du 17.  
La cause de la contestation de M.  
Rochon commence à onze heures et  
demi. F. Moffat est appelé comme  
témoin. Il dit qu'il a travaillé à  
l'élection de M. Rochon de son pro-  
pre chef et sans être sollicité par  
personne. Il n'a pas parlé à M.  
Charlebon pendant l'élection. Il a  
reçu du président de l'élection de  
M. Rochon, une somme de \$50  
comme acompte pour des avis de  
convocation d'assemblées et autres  
annonces et n'a pas encore été payé  
de la balance. Les recettes totales  
mensuelles d'annonces, annonces  
et impressions pendant le mois  
de l'élection ont été d'environ \$1000  
sur lesquelles un montant de \$500  
payé par le gouvernement de Qué-  
bec pour impression du rapport de  
l'hon. commissaire des Terres de la  
Couronne. Le témoin a obtenu  
lui-même cet ouvrage de M. Mercier  
auquel il s'est présenté avec une  
lettre du Révérend Père Paradis.  
Il dit qu'il était déjà décidé, lors-  
qu'il a reçu cette commande du  
gouvernement de Québec, de tra-  
vailler en faveur de M. Rochon,  
mais qu'il n'avait pas encore écrit  
en sa faveur aucun article sur son  
journal parce que la lutte n'était pas  
encore alors virtuellement com-  
mencée.  
M. ALEXANDRE MORIN, appelé et  
assermé dit qu'il ne se rappelle pas  
que M. Page soit venu lui de-  
mander de louer sa salle comme  
comité d'élection. J'ai loué des  
salles à MM. Charles L. Duc et Tho-  
mas Fortin, et j'ai reçu \$30 de eux  
pour ces salles. J'ai reçu \$4 de M.  
Pagé pour une autre salle. Mes  
deux hommes et mes deux voitures,  
ont été engagés pour conduire des  
électeurs le jour de la votation et  
ces deux hommes m'ont rapporté  
chacun \$3.  
M. le Dr E. S. AUBRY a travaillé  
dans l'élection du 14 septembre en  
faveur de M. Rochon. J. B. Cyr  
m'a dit qu'il faisait partie de la pa-  
trouille, et que le but de cette pa-  
trouille était d'empêcher la corrup-  
tion dans le parti adverse. On m'a  
dit aussi que le but de la patrouille  
était de chasser de Hull le capitaine  
de Georges, de Montréal. J. B. Ar-  
buck, charretier, m'a dit qu'il n'était  
pas satisfait de la manière dont  
on avait payé, qu'on ne lui avait  
pas donné assez pour les services  
qu'il avait rendus. Mon frère, George  
Aubry, m'a dit qu'il avait fait voter  
plusieurs personnes à plusieurs fois,  
en remplacement de morts et d'ab-  
sents.  
M. MOUSSETTE, appelé comme té-  
moin, dit qu'il est officier rapporteur  
de l'élection du 14 septembre  
1887 et qu'il a fait le rapport de  
l'élection de M. Rochon. Il ne se  
rappelle pas le nombre de certificats  
qu'il a donnés à des électeurs pour  
voter. Il ne se rappelle pas en avoir  
donné un très grand nombre pour  
le comté d'Egan en particulier. Il  
ne se rappelle pas si c'est lui-même  
ou son clerc qui a ouvert la boîte  
d'Egan. Il n'a pas détenu lui-même  
de document d'élection depuis que  
l'élection est contestée. Il ne se  
rappelle pas quel nombre de procu-  
rations il a signées pendant l'élection,  
ni si son clerc en a émis 29 pour  
le comté d'Egan qu'il a signées  
par le cahier de votation que 29 ont

**COMTE D'OTTAWA**  
Comment M. Mercier s'est assuré  
le support de "La Vallée  
d'Ottawa".  
Baptiste paie \$500 de  
sa poche.  
M. A. Morin a tout oublié.  
M. Moussette a très peu de  
mémoire.  
IL PEUT AVOIR SIGNÉ DES PROCU-  
RATIONS EN BLANC.  
Seance du 17.  
La cause de la contestation de M.  
Rochon commence à onze heures et  
demi. F. Moffat est appelé comme  
témoin. Il dit qu'il a travaillé à  
l'élection de M. Rochon de son pro-  
pre chef et sans être sollicité par  
personne. Il n'a pas parlé à M.  
Charlebon pendant l'élection. Il a  
reçu du président de l'élection de  
M. Rochon, une somme de \$50  
comme acompte pour des avis de  
convocation d'assemblées et autres  
annonces et n'a pas encore été payé  
de la balance. Les recettes totales  
mensuelles d'annonces, annonces  
et impressions pendant le mois  
de l'élection ont été d'environ \$1000  
sur lesquelles un montant de \$500  
payé par le gouvernement de Qué-  
bec pour impression du rapport de  
l'hon. commissaire des Terres de la  
Couronne. Le témoin a obtenu  
lui-même cet ouvrage de M. Mercier  
auquel il s'est présenté avec une  
lettre du Révérend Père Paradis.  
Il dit qu'il était déjà décidé, lors-  
qu'il a reçu cette commande du  
gouvernement de Québec, de tra-  
vailler en faveur de M. Rochon,  
mais qu'il n'avait pas encore écrit  
en sa faveur aucun article sur son  
journal parce que la lutte n'était pas  
encore alors virtuellement com-  
mencée.  
M. ALEXANDRE MORIN, appelé et  
assermé dit qu'il ne se rappelle pas  
que M. Page soit venu lui de-  
mander de louer sa salle comme  
comité d'élection. J'ai loué des  
salles à MM. Charles L. Duc et Tho-  
mas Fortin, et j'ai reçu \$30 de eux  
pour ces salles. J'ai reçu \$4 de M.  
Pagé pour une autre salle. Mes  
deux hommes et mes deux voitures,  
ont été engagés pour conduire des  
électeurs le jour de la votation et  
ces deux hommes m'ont rapporté  
chacun \$3.  
M. le Dr E. S. AUBRY a travaillé  
dans l'élection du 14 septembre en  
faveur de M. Rochon. J. B. Cyr  
m'a dit qu'il faisait partie de la pa-  
trouille, et que le but de cette pa-  
trouille était d'empêcher la corrup-  
tion dans le parti adverse. On m'a  
dit aussi que le but de la patrouille  
était de chasser de Hull le capitaine  
de Georges, de Montréal. J. B. Ar-  
buck, charretier, m'a dit qu'il n'était  
pas satisfait de la manière dont  
on avait payé, qu'on ne lui avait  
pas donné assez pour les services  
qu'il avait rendus. Mon frère, George  
Aubry, m'a dit qu'il avait fait voter  
plusieurs personnes à plusieurs fois,  
en remplacement de morts et d'ab-  
sents.  
M. MOUSSETTE, appelé comme té-  
moin, dit qu'il est officier rapporteur  
de l'élection du 14 septembre  
1887 et qu'il a fait le rapport de  
l'élection de M. Rochon. Il ne se  
rappelle pas le nombre de certificats  
qu'il a donnés à des électeurs pour  
voter. Il ne se rappelle pas en avoir  
donné un très grand nombre pour  
le comté d'Egan en particulier. Il  
ne se rappelle pas si c'est lui-même  
ou son clerc qui a ouvert la boîte  
d'Egan. Il n'a pas détenu lui-même  
de document d'élection depuis que  
l'élection est contestée. Il ne se  
rappelle pas quel nombre de procu-  
rations il a signées pendant l'élection,  
ni si son clerc en a émis 29 pour  
le comté d'Egan qu'il a signées  
par le cahier de votation que 29 ont

**COMTE D'OTTAWA**  
Comment M. Mercier s'est assuré  
le support de "La Vallée  
d'Ottawa".  
Baptiste paie \$500 de  
sa poche.  
M. A. Morin a tout oublié.  
M. Moussette a très peu de  
mémoire.  
IL PEUT AVOIR SIGNÉ DES PROCU-  
RATIONS EN BLANC.  
Seance du 17.  
La cause de la contestation de M.  
Rochon commence à onze heures et  
demi. F. Moffat est appelé comme  
témoin. Il dit qu'il a travaillé à  
l'élection de M. Rochon de son pro-  
pre chef et sans être sollicité par  
personne. Il n'a pas parlé à M.  
Charlebon pendant l'élection. Il a  
reçu du président de l'élection de  
M. Rochon, une somme de \$50  
comme acompte pour des avis de  
convocation d'assemblées et autres  
annonces et n'a pas encore été payé  
de la balance. Les recettes totales  
mensuelles d'annonces, annonces  
et impressions pendant le mois  
de l'élection ont été d'environ \$1000  
sur lesquelles un montant de \$500  
payé par le gouvernement de Qué-  
bec pour impression du rapport de  
l'hon. commissaire des Terres de la  
Couronne. Le témoin a obtenu  
lui-même cet ouvrage de M. Mercier  
auquel il s'est présenté avec une  
lettre du Révérend Père Paradis.  
Il dit qu'il était déjà décidé, lors-  
qu'il a reçu cette commande du  
gouvernement de Québec, de tra-  
vailler en faveur de M. Rochon,  
mais qu'il n'avait pas encore écrit  
en sa faveur aucun article sur son  
journal parce que la lutte n'était pas  
encore alors virtuellement com-  
mencée.  
M. ALEXANDRE MORIN, appelé et  
assermé dit qu'il ne se rappelle pas  
que M. Page soit venu lui de-  
mander de louer sa salle comme  
comité d'élection. J'ai loué des  
salles à MM. Charles L. Duc et Tho-  
mas Fortin, et j'ai reçu \$30 de eux  
pour ces salles. J'ai reçu \$4 de M.  
Pagé pour une autre salle. Mes  
deux hommes et mes deux voitures,  
ont été engagés pour conduire des  
électeurs le jour de la votation et  
ces deux hommes m'ont rapporté  
chacun \$3.  
M. le Dr E. S. AUBRY a travaillé  
dans l'élection du 14 septembre en  
faveur de M. Rochon. J. B. Cyr  
m'a dit qu'il faisait partie de la pa-  
trouille, et que le but de cette pa-  
trouille était d'empêcher la corrup-  
tion dans le parti adverse. On m'a  
dit aussi que le but de la patrouille  
était de chasser de Hull le capitaine  
de Georges, de Montréal. J. B. Ar-  
buck, charretier, m'a dit qu'il n'était  
pas satisfait de la manière dont  
on avait payé, qu'on ne lui avait  
pas donné assez pour les services  
qu'il avait rendus. Mon frère, George  
Aubry, m'a dit qu'il avait fait voter  
plusieurs personnes à plusieurs fois,  
en remplacement de morts et d'ab-  
sents.  
M. MOUSSETTE, appelé comme té-  
moin, dit qu'il est officier rapporteur  
de l'élection du 14 septembre  
1887 et qu'il a fait le rapport de  
l'élection de M. Rochon. Il ne se  
rappelle pas le nombre de certificats  
qu'il a donnés à des électeurs pour  
voter. Il ne se rappelle pas en avoir  
donné un très grand nombre pour  
le comté d'Egan en particulier. Il  
ne se rappelle pas si c'est lui-même  
ou son clerc qui a ouvert la boîte  
d'Egan. Il n'a pas détenu lui-même  
de document d'élection depuis que  
l'élection est contestée. Il ne se  
rappelle pas quel nombre de procu-  
rations il a signées pendant l'élection,  
ni si son clerc en a émis 29 pour  
le comté d'Egan qu'il a signées  
par le cahier de votation que 29 ont

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

**MOISE LEPINE**  
No 163 Rue St. André. 2-4-88-6m  
J'ai le plaisir d'annoncer à mes  
bonnes pratiques que j'ai fait l'acquisition  
d'un magasin qui se trouve au  
coin de la rue St. André et de la  
rue St. Jacques. Ce magasin  
n'a pas abandonné son idée de  
Retailing.  
L'attention de ma part sera sur  
donnée au coup de mort de la politique de  
Grover.  
**CHAS. J. BOTT,**  
P. S.—Tenez-vous tranquille et si vous  
avez des affaires de chaussons américains,  
venez me voir.

COUR DU BANC DE LA REINE

Le procès de Jacobs

Les témoignages

Montréal, 17 Septembre 1888.

Une foule considérable encombrait les couloirs du palais de Justice hier. Tout le monde était curieux d'assister au procès de Jacobs le meurtrier de Caughnawaga.

Le procès de l'honorable juge Armstrong a été ajourné après celui de Jacobs. Angus Jacobs, de son nom véritable "Inas Skakelait", accusé du meurtre de sa femme, le 2 août dernier, dans le village de Caughnawaga, est appelé.

L'accusé est redevenu calme depuis son arrestation et conserve un grand sang-froid. Il est vêtu en drap bleu. Le prisonnier est défendu par M. C. A. Cormier, avocat de l'honorable Alder et Oulmet, C. R., comme conseil.

Le jury canadien suivant est assermenté: Pierre Paquette, Joseph Blinven, Julien Brocas, Stanislas Proulx, X. Gauthier, François Brunet, J. B. Lacombe, Omer Blonnet, André Bleson, Alph. Lafont, Magloire Desparois, Antoine Molénaux.

Le témoin continu son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

La Rêveuse Mère Filiault, supérieure générale des RR. SS. de la Charité, est repartie pour Montréal lundi soir avec ses compagnes. Elle a travaillé les vendredis vespéraux pendant trois heures et trois quarts de la nuit.

L'Assemblée annuelle du conseil de l'Université de Montréal a été tenue aux bureaux de l'éducation, jeudi après-midi, sous la présidence de Sa Seigneurie l'Évêque de la Terre de Rupert, chanoine.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Le témoin continue son témoignage: L'avocat de la défense s'oppose à ce que les dernières paroles du témoin servent de preuve, parce que, dit-il, les déclarations doivent être acceptées avec la plus grande réserve. Le savant avocat cite de nombreux autres exemples de ce genre.

Faites vos achats dans les magasins où vous êtes sûr d'en avoir pour votre argent.

VOTRE OHOIX SUR UN FONDS DE MARCHANDISES DE \$100,000

IMPORTÉES DE PARIS, LONDRES ET NEW-YORK

MANTEAUX POUR DAMES, MODES, LINGE DE CORPS POUR DAMES, BONNETERIE, GANTS, ÉTOFFES À ROBES, SOIERIES.

MAISON SAINT-GEORGE 102 RT, 104 RUE RIDEAU

NETTOYAGE des TAPIS A LA VAPEUR

ROBINSON & CIE

MAISON SAINT-GEORGE

DOMINION FLOUR STORE

HABITS DE CHOIX

LOTTERIE NATIONALE

FERRONNERIES

HOTEL CANADIEN

GEORGE COX

NOUVELLES DU NORD-OUEST

IMPERIAL

W. O. McKAY

E. W. Gillett

DECOUVERTE PLUS D'ASTHME

Beaudet & Desjardins COIN des RUES HAY et FLORENCE, OTTAWA

Les meilleurs machines améliorées sont en usage dans notre établissement

GRANDE VARIÉTÉ

CHAPEAUX FRANÇAIS, ANGLAIS, AMÉRICAINS et CANADIENS, ETC

MEUBLES MEUBLES

Voici le temps d'acheter à bas prix des Meubles de BONNE QUALITÉ

HARRIS & CAMPBELL

MAISON SAINT-GEORGE

DOMINION FLOUR STORE

HABITS DE CHOIX

LOTTERIE NATIONALE

FERRONNERIES

HOTEL CANADIEN

GEORGE COX

NOUVELLES DU NORD-OUEST

IMPERIAL

W. O. McKAY

E. W. Gillett

DECOUVERTE PLUS D'ASTHME

E. A. LEPP ARCHITECT BUREAU: VICTORIA

DEPECHE TELE

DERNIERS N

CANADA

Un célèbre



PIGEON, PIGEON & Cie RUE RIDEAU

COTONS GARREAUTÉS 5c. COTONS GARREAUTÉS 5c. COTONS GARREAUTÉS 5c. COTONS GARREAUTÉS 5c.

Pigeon Pigeon & Cie RUE RIDEAU

CACHEMIRE NOIRS CACHEMIRE NOIRS CACHEMIRE NOIRS CACHEMIRE NOIRS

Pigeon, Pigeon & Cie RUE RIDEAU

CACHEMIRE DE COULEURS 20c. CACHEMIRE DE COULEURS 20c. CACHEMIRE DE COULEURS 20c. CACHEMIRE DE COULEURS 20c.

Pigeon, Pigeon & Cie RUE RIDEAU

NOUVELLES ETOFFES à robes 8c. NOUVELLES ETOFFES à robes 8c. NOUVELLES ETOFFES à robes 8c. NOUVELLES ETOFFES à robes 8c.

Pigeon, Pigeon & Cie RUE RIDEAU

DRAPS à MANTEAUX DRAPS à MANTEAUX DRAPS à MANTEAUX DRAPS à MANTEAUX

Pigeon, Pigeon & Cie RUE RIDEAU

PIGEON, PIGEON & CIE RUE RIDEAU

Dans la Capitale

Monsieur. —La rue Water entre les rues Sussex et D'Albion est dans le plus bel état désirable depuis qu'elle a été macadamisée et nivelée.

Le plus belles photographies chez J. B. Duron, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

Les hommes de chantiers sont encore en très grand nombre dans les hôtels de la basse-ville.

Pour se procurer un excellent lunch et une pension de première classe on ne pourra mieux s'adresser qu'à No. 30, rue O'Connor, chez Madame Marie Gagny.

On dit que plusieurs jeunes mères ont demandé au Comité de l'Exposition un espace pour un superbe étalage de bébés.

Nos marchands disent que le bill des repressailles adopté aux Etats-Unis ne les affectera point.

Toutes les personnes qui ont du raisin sauvage en surplus à vendre peuvent s'adresser à M. Charlebois et Frères, No. 121 rue Rideau.

M. Hillman, restaurateur, expose dans sa vitrine de jolis échantillons de cuivre provenant d'une mine située à Buckingham que les propriétaires se proposent d'exploiter sur une grande échelle très prochainement.

M. Fachevin Adam doit partir ce soir pour Toronto, pour affaires professionnelles.

M. Devine d'Arnprior, est devenu propriétaire de l'épicerie de M. Bigars, rue Queen.

T. Viau, marchand de chaussures, No 88, rue Principale, Hull, vient de recevoir un lot considérable de chaussures pour hommes, femmes et enfants qui sera vendu à 10 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Le marchand ambulant, M. Mc Millan, qui s'est noyé à la rivière à l'Eturgeon en juin, avait sur lui pour \$2000 de bijoux.

La semaine dernière, à l'exposition de Carpe, M. Johnson employé à notre bureau de sheriff, a failli se faire encorner par un boeuf enragé. Son cheval a été cruellement lacéré.

Maisons à vendre. M. Tremblé L.L. offre en vente deux maisons situées dans la cité de Hull.

M. D. White, maître cocher, vient d'acheter un superbe poulain valant \$300. Il a l'intention de l'exposer.

On dit que le cirque Howa, débandé à Québec, va renaitre de ses cendres et qu'il sera à Ottawa pour l'Exposition.

M. E. Gagnon est entré en société avec M. Latrémouille, marchand de la rue Duc.

L'échevin Roger qui arrive de Toronto dit que notre exposition offrira beaucoup plus d'attrait que celle de la capitale provinciale.

Hultres, en gros et en détail, chez Ed Seguin, No 160 rue Prince, Hull.

La rue Bessier, n'est qu'un marais en plusieurs endroits. Les autorités devraient y voir.

L'expérience ayant prouvé que l'usage de la roue à aubes, les fermiers des comtés de Carleton, Russell et Ottawa ont résolu de ne plus semer de blé d'automne.

Plusieurs médecins nous ont dit que jamais l'état sanitaire d'Ottawa n'avait été meilleur. Il n'y a d'ailleurs pas de maladies, et la faculté médicale a cessé de se faire des rentes.

Il est heureusement faux que le R. P. Osborne souffre de paralysie générale. Il est même beaucoup mieux de ses rhumatismes au bras.

Demoiselle Olivine Mielte, dont l'habileté est bien connue comme musicienne, désire annoncer au public de Hull qu'elle donnera des leçons de musique à domicile aux élèves qu'on voudra bien lui confier.

Les cochers de cette ville qui paient de grosses taxes demandent aux autorités de défendre à des cochers d'occasion de mener des voitures de place publique durant l'Exposition.

Quelques ministres protestants parlent contre les amusements qui doivent avoir lieu durant l'Exposition. Cette sainte-nitoucherie est couverte de rancunes par tous, protestants et catholiques.

M. Le Dr Savard est de retour de Montréal où il a fait des achats considérables en articles de pharmacie.

Des ouvriers sont à faire les améliorations nécessaires par l'usage aux murs sous les ponts des sapeurs et Duffarin.

Bonnes Botines en kid français pour dames, valant \$3.00, pour \$2.00. Botines d'hommes toutes en cuir, valant \$1.75 pour \$1.25.

M. W. Lewis est activement occupé à surveiller les travaux de creusement de fondations de la nouvelle station de police en arrière de l'Hôtel de ville.

Il a plu encore ce matin et la température continue à se montrer des plus incertaines.

Après l'ancien plusieurs des visiteurs prirent place autour de la table des dîners sur la scène et le Rev. P. Dallaire, président, prit un copieux repas.

Il y eut discours par l'échevin Adam et M. Chs. D'sjardins et E. Aubé qui remercièrent le public d'avoir si bien aidé au succès du bazar sans toutefois oublier les dames et demoiselles qui se sont dévouées à cette œuvre et particulièrement Mies. Beauchamp, Allard et Sauvage, les trois concurrentes de l'élection qui a assuré une fort jolie recette au bazar, et qui ont gracieusement consenti à se laisser nommer en nomination. Ce dîner fut le couronnement du bazar au bénéfice de l'église St Jean Baptiste qui était ouvert depuis le 15 août dernier et dont la recette a n'en pas douter sera excellente.

Sanctification importante. Son Honneur le juge Wartelle a rendu jugement, hier, dans la cause de la compagnie du chemin de fer de Pontiac et Pacifique contre la corporation du comté de Pontiac.

Le comté de Pontiac avait souscrit \$100,000 de débetures en faveur de la compagnie du chemin de fer, mais il refuse maintenant de les payer parce qu'elles n'ont pas été signées par le

Francis Sauriol, pour avoir trouble la paix, cause renvoyée. Anna O'Reilly et John O'Reilly, assaut, cause renvoyée avec dépens.

John Shea, trouvant la paix publique, acquitté. Sam Wat, un chinois, pour assaut, \$1 d'amende et \$1 de frais.

Martin Corbell, conduite de désordre, renvoyé. Valentine O'Brien, même offense, acquittée.

Benj. Derrett, ivresse, \$2 et \$1 de frais ou 3 semaines de prison. Emma Gravelle, vagabondage; renvoyé à jeudi.

Sophia Briggs, pour avoir permis du bruit dans sa maison, cause remise à jeudi.

Henry Goyette, George Goyette, Thomas Kearns, Thos Shehan, Nap Moreault et Stanislas Gagnon sont convaincus du vol de plusieurs livres de tabac et de boîtes de sardines, la cause est remise à demain.

Echos et Nouvelles. Flat tax. On demande de la lumière sur la rue Sussex, entre les rues George et York.

On demande aussi pourquoi la lampe électrique placée en face de l'Hôpital-Général, rue Water, refuse ses rayons trois soirs sur sept.

Pas quorum. Bien que 11 échevins fussent dans les corridors de l'Hôtel de Ville, hier soir, seul M. Dalglissh était à son siège.

Il n'y a donc pas eu de séance, ce qui fait que la discussion sur l'octroi de la charte des chars urbains de la Métropolitaine a été remise indéfiniment.

En opération. L'embranchement du Canada Atlantique, à la Chaudière, est en opération.

Près de 100 chars ont été circulés sur cette nouvelle partie de la ligne, hier, et ce nombre ne peut qu'augmenter, quand on songe à l'énorme quantité de fret qui attend la locomotion sur le côté de Hull.

Chars urbains. Un correspondant suppose à ce qu'une ligne pour la construction d'une ligne de tramways soit donnée à des particuliers. Il demande que la corporation construise la ligne, et qu'elle en assure l'exploitation, conservant ainsi son contrôle.

Renouveau. Samedi dernier, dans une des tentes du "Big Show" placée au coin des rues Sussex et Rideau, un prétendu mu être, devenu soudainement grincheux, a frappé deux jeunes gens si brutalement avec son bâton qu'il a fallu les secourir du médecin de la ville.

Le policier qui avait accompagné la police à faire une visite à ces béhémens crasseux.

Un duel à l'anglaise. Deux citoyens, l'un, ancien hôtelier, l'autre, un aspirant à la charge d'échevin, se disputèrent mystérieusement la ville, hier soir, et se dirigèrent vers le sud-ouest accompagnés de leurs témoins.

Les deux duellistes étaient également robustes et alertes, il n'y eut pas de vainqueurs, mais beaucoup de yeux au beurre noir.

Interruption. Les dernières pluies ont causé une interruption générale dans les nombreux travaux de construction qui se font dans tous les quartiers.

Maçons, charpentiers et briquetiers ont dû chômer fortement. C'est regrettable et pour ces ouvriers qui perdent ainsi leur salaire, et qui, en attendant, se font des soucis de la vie.

Clôture du bazar. Pour la dernière fois la salle St Jean Baptiste était bien remplie hier soir, et comme toujours l'atmosphère était très agréable.

Le soir, vers 9 h 30, le Rev. P. Dallaire procéda au tirage des pots faisant retirer d'un sac par de petits enfants un numéro qui devait être le gagnant.

Ce tirage se prolongea assez longtemps après lequel le même Rev. Père s'occupa de vendre à l'enchère les divers articles sur les tables qui n'avaient pas été réalisés.

Cette vente ne produisit pas de bons résultats, plusieurs articles se vendaient quelquefois le double de leur valeur.

Outre cela il y a eu de nombreux articles trouvés par un jeune homme se trouvant possesseur d'une petite robe d'enfant, d'une chemise et même d'une poupée.

Après l'ancien plusieurs des visiteurs prirent place autour de la table des dîners sur la scène et le Rev. P. Dallaire, président, prit un copieux repas.

Il y eut discours par l'échevin Adam et M. Chs. D'sjardins et E. Aubé qui remercièrent le public d'avoir si bien aidé au succès du bazar sans toutefois oublier les dames et demoiselles qui se sont dévouées à cette œuvre et particulièrement Mies. Beauchamp, Allard et Sauvage, les trois concurrentes de l'élection qui a assuré une fort jolie recette au bazar, et qui ont gracieusement consenti à se laisser nommer en nomination.

Ce dîner fut le couronnement du bazar au bénéfice de l'église St Jean Baptiste qui était ouvert depuis le 15 août dernier et dont la recette a n'en pas douter sera excellente.

Sanctification importante. Son Honneur le juge Wartelle a rendu jugement, hier, dans la cause de la compagnie du chemin de fer de Pontiac et Pacifique contre la corporation du comté de Pontiac.

GARNITURES POUR MAISONS

Tapis Tapis Tapis Tapis

Convexes Convexes Convexes Convexes

Nappes Nappes Nappes Nappes

Serviettes Serviettes Serviettes Serviettes

Rideaux en Dentelle Rideaux en Dentelle Rideaux en Dentelle Rideaux en Dentelle

BRYSON, GRAHAM & Cie

Nos 148, 150, 152 et 154 RUE SPARKS.

préfet M. Poupore, qui était en exercice lorsque le règlement votant ces \$100,000 a été adopté, mais, par un décret du sous-gouverneur à la démission de M. Poupore. Le comté prétendait dans sa défense que la résignation donnée par M. Poupore n'était pas sérieuse et qu'en conséquence l'élection de son successeur, M. McNally, ne valait rien.

Vendredi dernier, un couple fraîchement uni, arrivait tout pimpant dans la capitale. Les deux moitiés après avoir donné un spectacle à 10 heures précises, et le terme de la course sera une bouée en face du quai de Temp't'n. Les entrées peuvent être faites les entrées au sein du secrétaire, F. H. Gisborne, Département de la Justice.

Les deux conjoints n'en revenaient pas: ils voulaient un groupe. Le qui pro quo menaçait de durer longtemps quand le docteur, se tenant un petit instrument à main perdue et demandant à l'époux d'ouvrir la bouche, la lumière se fit.

Nouveaux manuels de chants liturgiques, 388 pages, traduits en notation moderne, avec 7 h 30 de précisions, suivis de 39 Modèles en musique pour soliste, etc., à l'usage des églises, des communautés religieuses, des collèges et des écoles; par l'abbé C. Bourdais, prêtre, maître de chapelle à la cathédrale de Montréal, et publié par M. M. Bessée Sénécal & Fils, 20 St Vincent, Montréal.

Nous accusons réception du Nouveau Manuel de Chants, composé par l'abbé C. Bourdais, de l'archevêché La Préface qui ouvre ce manuel est écrite dans un style remarquablement clair et donne des renseignements très intéressants sur la notation du plain chant et son exécution. L'auteur a traduit les chants ordinaires des offices en notation moderne, afin de populariser ces chants le plus possible. Il a su tirer profit des immenses ressources offertes par cette notation pour indiquer d'une manière précise les divisions et le rythme des mélodies à longues séries de notes sur une même syllabe. Nous croyons pouvoir dire que ce travail a été fait avec un originalité et des services qu'il est appelé à rendre, s'impose à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement du chant de l'église de notre pays. Dans sa dernière circulaire en date du 21 août dernier, Monseigneur l'Archevêque de Montréal, invite toutes les maisons d'éducation et les églises de son diocèse à faire l'usage de ce manuel. Une typographie, qui s'exprime et la relieuse ne laissent rien à désirer.

Un catalogue apprend que les principaux magasins d'exportation d'Angleterre envoient leur fret, à l'avance, par les lignes canadiennes. C'est une conséquence de la politique américaine.

Tapis Bruxelles, 65c, 75c, 90c, \$1.00 et \$1.10 Tapis Tapiserie, 30c, 35c, 45c, 50c et 60c. Tapis de laine, 50c, 60c, 75c, 80c et 90c. Tapis Union, 35c, 40c, 50c, 60c et 65c. Tapis de chanvre, 10c, 12c, 15c et 25c.

Bryson, Graham et Cie.

310 paires Couvertes blanches tout laine \$2.25 163 paires Couvertes blanches tout laine \$2.75 407 paires Couvertes blanches tout laine \$3.00 71 paires Couvertes blanches tout laine \$3.75 130 paires Couvertes blanches tout laine \$4.50

Bryson, Graham et Cie.

3 pièces de bonnes nappes, pas très larges 15c. 7 pièces de bonnes nappes, bonnes grandeurs, 20c. 13 pièces de toiles à nappes, très forte, lin pur, 25c. 11 pièces de toiles à nappes extra, lin pur, 30c. 9 pièces de toiles à nappes extra, lin pur, 35c. En addition à ces dernières nous avons un assortiment varié de toiles à nappes variant depuis 50c à \$1.25.

Bryson, Graham et Cie.

33 doz de serviettes en bon coton à 4c chaque 21 doz de serviettes en bon coton à 5c chaque 17 doz de serviettes en bonne toile à 7c chaque 39 doz de serviettes en toile pesante à 10c chaque 61 doz de serviettes en toile extra à 12c chaque

Bryson, Graham et Cie.

Rideaux en dentelle blancs, crème, vieux et de nuances diverses depuis 60c à \$9.00 par paire. Nous avons aussi près de 330 rideaux (échantillon) valant depuis \$3.00 à \$7.00 qui seront vendus à moins que la moitié du prix. Voyez-les.

BRYSON, GRAHAM & Cie

Nos 148, 150, 152 et 154 RUE SPARKS.

Ecurie de louage d'Ottawa.



G. GRATTON, - Propriétaire 68, Rue Queen, Ottawa.

SALLE DE VARIETES

Secrétaires, Bibliothèques, Chaises bergères, Chaises d'étude, Chaises en tap. Au e blement de salon, de chambre à coucher, Sofa, Cassa, es, lits, tapis de seconde main, Toiles et fenêtrés et rideaux, Rideaux et papiers, Miroirs, enfin tout ce qu'il faut pour meubler une maison.

532 & 534 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN N.B. Poches de toutes soies.

Les régates annuelles d'Ottawa auront lieu vendredi, le 21 courant. Elles se feront en face de la Pointe Nepean. Le départ aura lieu à 4 heures précises, et le terme de la course sera une bouée en face du quai de Temp't'n. Les entrées peuvent être faites les entrées au sein du secrétaire, F. H. Gisborne, Département de la Justice.

Les deux conjoints n'en revenaient pas: ils voulaient un groupe. Le qui pro quo menaçait de durer longtemps quand le docteur, se tenant un petit instrument à main perdue et demandant à l'époux d'ouvrir la bouche, la lumière se fit.

Nouveaux manuels de chants liturgiques, 388 pages, traduits en notation moderne, avec 7 h 30 de précisions, suivis de 39 Modèles en musique pour soliste, etc., à l'usage des églises, des communautés religieuses, des collèges et des écoles; par l'abbé C. Bourdais, prêtre, maître de chapelle à la cathédrale de Montréal, et publié par M. M. Bessée Sénécal & Fils, 20 St Vincent, Montréal.

Nous accusons réception du Nouveau Manuel de Chants, composé par l'abbé C. Bourdais, de l'archevêché La Préface qui ouvre ce manuel est écrite dans un style remarquablement clair et donne des renseignements très intéressants sur la notation du plain chant et son exécution. L'auteur a traduit les chants ordinaires des offices en notation moderne, afin de populariser ces chants le plus possible. Il a su tirer profit des immenses ressources offertes par cette notation pour indiquer d'une manière précise les divisions et le rythme des mélodies à longues séries de notes sur une même syllabe. Nous croyons pouvoir dire que ce travail a été fait avec un originalité et des services qu'il est appelé à rendre, s'impose à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement du chant de l'église de notre pays. Dans sa dernière circulaire en date du 21 août dernier, Monseigneur l'Archevêque de Montréal, invite toutes les maisons d'éducation et les églises de son diocèse à faire l'usage de ce manuel. Une typographie, qui s'exprime et la relieuse ne laissent rien à désirer.

Un catalogue apprend que les principaux magasins d'exportation d'Angleterre envoient leur fret, à l'avance, par les lignes canadiennes. C'est une conséquence de la politique américaine.

SI VOUS V JULEZ AVOIR Ce qu'il y a de mieux Patronisez PITTAWAY & JARVIS PHOTOGRAPHES 177 RUE SPARKS

Le Pianoforte NEWCOMBE Le meilleur dans le monde. 600 depuis \$55 en haut CONDITIONS D'ACHATS FACILES W. F. Coates & Cie No. 64, RUE BANK, OTTAWA

FEUILLETON DU "CANADA"

LA

CHAMBRE DU PENDU

PAR GUSTAVE GUESVILLER

I

Je n'avais pas cet air vénérable lorsque je débarquai à New York; aussi pour satisfaire aux questions gênantes, fidele à la logique de mon plan, je cherchai en premier lieu à fabriquer un "acte de naissance" à ma fortune. En vérité, dans ce pays, rien de plus aisé. Je me dirigeai vers la Californie et, chemin faisant, je me liai avec un ingénieur suédois qui me proposait une mine d'or qu'il venait de découvrir récemment. Cet honnête industriel, en me vendant sa découverte, pensa sans doute me voler; il me rendit un immense service. Ma mine était, je l'avoue d'une pauvreté invraisemblable, mais rien ne m'obligeait à m'en vanter et, aux yeux des ignorants comme à ceux des personnes éloignées elle pouvait passer pour la cause première, la base fondamentale de ma fortune.

Vous n'attendez pas de moi je suppose des détails sur ma vie au nouveau monde. Les débats ont, sur ce point, très clairement révélé mes antécédents et vous avez pu voir combien, on a rendu hommage à mon habileté et à ma probité dans les affaires. Je fis un peu de tout — je devrais plutôt dire: de beaucoup de tout — l'exploitation des mines, le commerce, la commission, la grande industrie... finalement, je m'arrêtai aux spéculations de la Bourse et je devins banquier. Mon fils Jacques avait hérité de mon intelligence et m'était d'un grand secours dans mes opérations. A cinquante ans j'avais quintuplé la fortune des Maléplaine, je jugeai alors ma tâche accomplie, mon ambition satisfaite. Je résolus de liquider et de retourner en France. En dépit de mes succès en Amérique j'avais le mal du pays. Depuis longtemps, dois-je le dire, toute correspondance entre la comtesse et moi avait cessé, et les nouvelles de Paris ne m'arrivaient que par les journaux. Une idée fixe m'obsédait: revoir les lieux où j'étais né, ceux où j'avais vécu, les lieux où j'avais souffert, ceux surtout où j'avais triomphé de l'injustice du sort. Les plaines de la Beauce, Paris et Limoges m'apparaissaient dans une atmosphère de gloire; ils étaient pour moi la terre promise.

Je suis intelligent on le sait; aussi n'ai-je jamais connu la dislocation systématique, encore moins l'absolutisme qui est la maladie des sots. J'ai entendu souvent parler du "remords" on m'a raconté, j'ai lu à ce sujet des histoires terribles; je veux bien y croire, mais je dois avouer que je n'ai jamais connu de semblables tortures. Que de fois cependant ai-je songé au comte! Mais ces souvenirs, loin de m'effrayer, amenaient sur mes lèvres un sourire orgueilleux, et c'était même avec une certaine jouissance intime que j'évoquais ce passé dans sa lugubre horreur. D'a près la description qu'on m'en a faite, ce n'est pas certainement pas là ce qu'on appelle le remords.

Je vais avouer une chose étrange. Je suis un esprit fort, je foule aux pieds superstitions, préjugés, convention, scrupules de toutes sortes et, cependant, j'y crois fermement. Peut-être cette croyance est-elle moins le résultat de l'expérience que celui de la vieillesse, il serait heureux pour moi de trouver là une excuse. On a divisé, un peu arbitrairement, en son sens, les actes et les sentiments humains en deux catégories: les bons et les mauvais. Je crois qu'il y a des hommes qui naissent vovés aux "bons" d'autres qui naissent vovés aux "mauvais." Moi je suis évidemment, de ces derniers. J'ai voulu changer de voie, j'ai cherché à combattre ma destinée et c'est cela qui m'a perdu. Vous en jugerez.

Ce qui me rappelait en France, c'était le patriotisme, ce noble sentiment de l'amour du pays qui fait tant de héros; mon retour fut en conséquence mon premiers pas vers le malheur. J'avais donné prise à un bon sentiment, fatalement les autres devaient suivre, j'allais être broyé par leur engrenage maudit. En effet, je n'étais pas à Paris depuis deux jours que la pitié, la reconnaissance me faisait mettre à la recherche de la comtesse et de sa fille. Dès que j'eus appris que les deux pauvres femmes vivaient à Limoges, dans un petit pavillon appartenant à leur château, je m'empressai d'aller les rejoindre et de leur porter des consolations.

(A continuer)